

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2024**

CM 2024-013 Délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Information du conseil municipal

Le Conseil Municipal, a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2024-03	Passation d'un avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective.	5/02/2024
2024-04	Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre (tranche conditionnelle) portant sur la partie « thermique » à la société ANHEOL Energies (Brest) pour la création d'une chaudière collective (Mairie, Médiathèque, Ecole Chateaubriand)	15/02/2024
2024-05	Fixation d'un tarif pour la location de la piste d'athlétisme et de ses vestiaires	15/02/2024
2024-06	Marché de fourniture et de livraison de denrées alimentaires pour la restauration scolaire : déclaration d'infructuosité du lot n°1 « viande fraîche SIQO ».	28/02/2024

CM 2024-014 Acquisition d'un terrain à KERUZANVAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition d'un terrain situé à Keruzanval à Guilers.

CM 2024-015 Dénomination de voie route de Kerguillo

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer cette voie Route de Kerguillo.

CM 2024-016 Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal, par 28 votes pour, émet un avis favorable aux zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Guilers telles que présentées en séance.

CM 2024-017 Approbation du Contrat de Mixité Sociale 2023 -2025

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le contrat de mixité sociale 2023/2025 présenté en séance et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ses dispositions.

CM 2024-018 Compte Financier Unique 2023, budget principal

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 7 contre (groupe de la minorité), a approuvé le Compte Financier Unique 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses :	6 321 870,87 €
		Recettes :	7 294 727,15 €
Résultat de fonctionnement (excédent)			972 856,28 €
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	2 344 544,31 €
		Reste à réaliser, à reporter :	220 116,80 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	2 000 698,11 €
		Reste à réaliser, à reporter :	50 560,40 €
Résultat d'investissement (déficit)			- 513 402,60 €
Résultat Global (excédent)			459 453,68 €

a reconnu la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement et a arrêté les résultats définitifs du CFU 2023.

CM 2024-019 Compte Financier Unique 2023, budget annexe « Lotissement Coat Bian »

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé le Compte Financier Unique 2023 lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses :	78 208,72 €
		Recettes :	319 726,40 €
Résultat de fonctionnement (excédent)			241 517,68 €
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	27 302,71 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice:	27 302,71 €
Résultat d'investissement (déficit)			- €
Résultat Global (excédent)			241 517,68 €

a reconnu la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement et a arrêté les résultats définitifs du CFU 2023 tels que présentés en séance.

CM 2024-020 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2023 - Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le bilan des acquisitions et cessions 2023 du Budget principal

CM 2024-021 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2023 - Budget annexe « Lotissement de Coat Bian »

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le bilan des acquisitions et cessions 2023 budget annexe « Lotissement Coat Bian ».

CM 2024-022 Affectation du résultat 2023 - Budget principal

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité) a affecté le résultat de fonctionnement comme suit : 513 402.60€ au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2024 et une affectation complémentaire en réserve au compte 1068 de 459 453.68€ soit un total de 972 856.28€ au compte 1068 au budget primitif 2024.

CM 2024-023 Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « Lotissement Coat Bian »

Le conseil municipal, à l'unanimité a affecté le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 de la manière suivante 241 517.88€ à la ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement du budget annexe 2023.

CM 2024-024 Actualisation de l'Autorisation de programme n°2020-01 - Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand

Le conseil municipal avec 22 voix pour et 7 absentions (groupe de la minorité) a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2020-01 tel que présentée en séance, le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 250 000€ et le montant des crédits de paiements s'élève à 250 000€ pour l'exercice 2024.

CM 2024-025 Actualisation de l'Autorisation de programme n°2021-02 - Rénovation énergétique du patrimoine communal

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité) a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2021-02 tel que présentée en séance, le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 2 100 000€ et le montant des crédits de paiements s'élève à 395 000 € pour l'exercice 2024.

CM 2024-026 Ouverture d'une Autorisation de programme n°2024-01 – Extension de la mairie

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité) a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme n°2024-01 tel que présentée en séance. Le montant de l'autorisation de programme est de 400 000€ et le montant des crédits de paiements s'élève à 150 000€ pour l'exercice 2024

CM 2024-027 Ouverture d'une autorisation de programme n°2024-02 (Complexe Sportif Louis Ballard) – Rénovation - Extension de la salle de tennis

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (groupe de la minorité) a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme n°2024-02 tel que présentée en séance. Le montant de l'autorisation de programme est de 500 000€ et le montant des crédits de paiement s'élève à 200 000€ pour l'exercice 2024.

CM 2024-028 Information : Bilan de l'autorisation de programme n°2019-01 (Complexe sportif Louis Ballard) – Réalisation d'une piste d'athlétisme couverte et d'un vestiaire

Le conseil municipal a pris connaissance du bilan de l'autorisation de programme n°2019-01 (complexe sportif Louis Ballard) - Réalisation d'une piste d'athlétisme couverte et d'un vestiaire.

CM 2024-029 Budget primitif 2024 - Budget principal

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité) a adopté le budget primitif 2024 de la ville de Guilers qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	3 690 74,00€	3 690 74,00€
Fonctionnement	7 218 350,00€	7 218 350,00€
Total	10 909 096,00€	10 909 096,00€

CM 2024-030 Vote des taux de fiscalité directe locale – Année 2024

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité) a décidé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2024 ci-dessous :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,47%	23,47%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,69 %	43,54%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.56 %	46.56 %

CM 2024-031 Budget primitif 2024 - Budget annexe « Lotissement Coat Bian »

Le conseil municipal à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2024 du budget annexe « lotissement Coat-Bian qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	0,00€	0,00€
Fonctionnement	241 517.68€	241 517.68€
Total	241 517.68€	241 517.68€

CM 2024-032 Subvention communale au CCAS – 2024

Le conseil municipal à l'unanimité, a décidé d'approuver l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35.500 € au CCAS de Guilers et d'en autoriser le versement.

CM 2024-033 Subvention COS – 2024

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé l'octroi d'une subvention de 7 471,27€ au Comité des Œuvres Sociales des villes de Brest Métropole et en a autorisé le versement.

CM 2024-034 Convention de moyens et d'objectifs Ville de Guilers/Bleuets de Guilers

Le conseil municipal, par 28 voix pour, a validé les termes de la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2024, et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

CM 2024-035 Recours à la centrale d'achat RESAH dans le cadre de la démarche de mutualisation des achats avec Brest Métropole

Le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé le recours à la centrale d'achat RESAH par l'intermédiaire de Brest métropole et a autorisé le Maire, ou son représentant à prendre toutes décisions et signer tous documents s'y rapportant.